



## DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA SUR LE PROJET DE LOI C-14

Aujourd'hui, le gouvernement du Canada a introduit le projet de loi C-14, *Loi modifiant le Code criminel et apportant des modifications connexes à d'autres lois (aide médicale à mourir)*. Ce projet, qui fait suite à la décision rendue par la Cour suprême du Canada au début de 2015, légalisera et permettra une plus grande accessibilité à l'euthanasie et au suicide assisté dans tout le Canada. La décision de la Cour suprême et les mesures législatives actuelles sont en entière contradiction avec les initiatives entreprises par les personnes, les familles et les communautés pour combattre les dangers et les souffrances du suicide – comme nous en avons été témoins cette semaine à Attawapiskat, en Ontario.

L'enseignement de l'Église catholique et la position des évêques catholiques du Canada affirment le caractère sacré et la dignité de la vie humaine. Le suicide et l'euthanasie sont contraires à la profonde inclination naturelle de l'être humain de vivre et de préserver la vie. Par ailleurs, ils contredisent la responsabilité fondamentale des êtres humains de se protéger les uns et les autres, et d'améliorer la qualité des soins de santé et des services sociaux que chaque vie humaine mérite, de la conception à la mort naturelle.

Peu importe les modifications qui y seront apportées, le projet de loi C-14 est un affront à la dignité humaine, une érosion de la solidarité humaine, et un danger à toutes les personnes vulnérables – particulièrement les personnes âgées, handicapées, infirmes et malades qui sont souvent isolées et marginalisées. De plus, c'est une violation du sacrosaint devoir des professionnels de la santé de soigner, et de la responsabilité des législateurs et des citoyens de fournir et d'assurer une protection à tous, spécialement aux personnes les plus à risque.

Alors que notre pays fait face à de nouvelles menaces morale et sociale, les évêques du Canada réitèrent leurs demandes auprès des législateurs fédéraux, provinciaux et territoriaux, de toujours défendre et protéger chaque vie, de renouveler les efforts déployés pour garantir l'accès aux soins palliatifs et à domicile, et de protéger la liberté de conscience des professionnels de la santé et des établissements qui refusent d'être partis à l'euthanasie et au suicide assisté.

Conférence des évêques catholiques du Canada  
Le 14 avril 2016